



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

- Conseillers en exercice : 29
Constat à l'ouverture de la séance :
- Présents : 28
 - Absents : 1
 - Pouvoirs : 1
 - Votants : 29

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 28 MAI 2020

Convoqués le 23 mai 2020

Le 28 mai 2020 à 19h00, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni à la Maison de la Culture et des Loisirs, sous la présidence du Maire, Jean-Paul GARCIA ROBIN.

Étaient présents :

Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul - SPRUTTA-BOURGES Nathalie - MONGIN Claude - LENOIR Isabelle - GIOVANNONI Patrick - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique – MASSON Isabelle - MATHEROT Olivier – PROD'HOMME Isabelle – SEVESTE Arnaud - ZUCCOLO Isabelle – DIGUET Thierry – DA SILVA PEREIRA Harmonie - ROUSSEL Mylène – BOURSIEZ Frédéric - DEVAUCHELLE Marie-Paule - USSEGLIO-VIRETTA Guy – LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane – OFFROY Patrick – CRISINEL Morgane – CHOLLET Philippe – BENARD Sandie – HASCOET Alexandre – ALBU Angélique - VACHER Gérard

Avaient donné pouvoir :

M. BOURDEILLE Christian à Mme LENOIR Isabelle

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire qui déclare les membres du conseil municipal, présents et absents, installés dans leurs fonctions

Le Conseil municipal désigne, à **l'unanimité**, Mme Nathalie SPRUTTA-BOURGES secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2- ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard VACHER, conseiller municipal le plus âgé des membres présents, assure la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé à la constitution du bureau en désignant assesseurs : Alexandre HASCOËT et Morgane CRISINEL,

Après avoir reçu la candidature de :

- Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN

A procédé à l'élection du Maire selon les dispositions de l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN : 29 voix

Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

3- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de fixer à 8 (huit) le nombre des adjoints au Maire

4- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal, après avoir reçu la liste de :

- Monsieur Claude MONGIN (Union Gretzoise)

A procédé à l'élection des adjoints selon les dispositions de l'article L. 2122-7-2 du CGCT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

A obtenu :

- Liste Claude MONGIN (Union Gretzoise) : 29 voix

La liste Claude MONGIN (Union Gretzoise), ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés(e) adjoints au maire et immédiatement installés :

**Monsieur Claude MONGIN
Madame Nathalie SPRUTTA-BOURGES
Monsieur Patrick GIOVANNONI
Madame Isabelle LENOIR
Monsieur Olivier MATHÉROT
Madame Isabelle MASSON
Monsieur Arnaud SEVESTE
Madame Harmonie DA SILVA PEREIRA**

5- PRESENTATION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL ET DES ARTICLES L. 2123-1 A L. 2123-35 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local et a communiqué les articles L. 2123-1 à L. 2123-35 du CGCT à l'ensemble du conseil municipal.

Jean-Paul GARCIA ROBIN
Maire de Gretz-Armainvilliers



Fait à Gretz-Armainvilliers, le 2 juin 2020

AFFICHÉ LE 2 JUIN 2020